



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

SONT PRÉSENTS

- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau.

SONT ABSENTES

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier
Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe – Planification du développement du territoire
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-04-100-2022

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9 h 08.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-04-101-2022

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Prise des présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022
4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS
 - 7.1 Commission sécurité publique, incendie et civile (10 mars 2022) – Dépôt du compte rendu
 - 7.2 Commission aménagement et environnement (31 mars 2022) – Dépôt du compte rendu



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

- 7.3 Comité multiressources (31 mars 2022) – Dépôt du compte rendu
- 7.4 Commission de développement économique, culturel et social (2 mars 2022) – Dépôt du compte rendu
- 7.5 Table des préfets
- 7.6 Union des municipalités du Québec
- 7.7 Fédération québécoise des municipalités
- 7.8 Autres comités
- 8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Rapport d'activités 2020-2021 – Adoption
 - 8.2 Évolution budgétaire au 31 mars 2022 – Dépôt
 - 8.3 Autorisation de signature – Effets financiers et documents officiels - Décision
 - 8.4 Collaborateurs – Connexion Matawinie – Décision
 - 8.5 Planification réseau étendu et téléphonie IP – Décision
 - 8.6 Avancement de la construction du réseau de fibre optique – Connexion Matawinie – Information
- 9. AUDIENCE
 - 9.1 11 h 30 – CREVALE – Remise des certificats « Première de classe en persévérance scolaire » (Mesdames Andrée Tousignant, présidente, Caroline Camiré et Danaé Bibeau)
- 10. AMÉNAGEMENT
 - 10.1 **Dossiers aménagement**
 - 10.1.1 Avis de conformité des règlements municipaux
 - 10.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination des membres non élus - Adoption
 - 10.2 **Autres dossiers d'aménagement**
 - 10.2.1 Règlement 226-2021 modifiant le SADR – Document sur la nature des modifications – Adoption
 - 10.2.2 Dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières – Municipalité de Rawdon – Décision
 - 10.3 **Terres publiques**
 - 10.3.1 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'échange d'une terre du domaine de l'État à Chertsey – Dossier 900048-00-100 – Décision
 - 10.3.2 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Rawdon – Dossier 900255-00-100 – Décision
 - 10.3.3 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'autorisation pour un sentier récréatif à Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Dossier 900124-00-100 – Décision
 - 10.3.4 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'autorisation pour un sentier multifonctionnel à Saint-Donat – Dossier 900254-00-100-Décision
 - 10.3.5 FORÊT – Consultation publique Mauricie - Adoption



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

- 10.3.6 PAFIO – Harmonisation RUISSEAU_ST-MARTIN (SDO) – Adoption
- 10.3.7 PAFIO – Harmonisation ORIGINAL (ENT, NDM, FO) – Adoption
- 10.3.8 PAFIO – Harmonisation REAL_MASSE_CHEVREUIL et R_MASSE (SZE) - Adoption
- 10.4 **Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)**
 - 10.4.1 Aucun point
- 10.5 **Environnement**
 - 10.5.1 Mise en œuvre du plan de lutte contre le myriophylle à épis – Composition du comité stratégique sur l'accessibilité responsable aux plans d'eau – Décision
 - 10.5.2 Modernisation de la collecte sélective – Représentations politiques – Décision
 - 10.5.3 Règlement 230-2022 interdisant l'élimination et l'incinération sur le territoire de la MRC de Matawinie de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Adoption
- 10.6 **Parcs régionaux**
 - 10.6.1 Parc des Sept seuils – Déclaration d'intention - Suivi
- 10.7 **Correspondance significative**
 - 10.7.1 Augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers - Décision
- 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2021 - Adoption
- 12. **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 12.1 Absence de direction au Service de développement local et régional – Budget d'accompagnement - Décision
 - 12.2 Entente FRR volet 3 – Projets « Signature innovation » - Constitution du comité directeur – Décision
 - 12.3 Coopérative de solidarité Vie & Cie – Moratoire - Décision
 - 12.4 Les Écolos imparfaites – Demande de dons – Décision
 - 12.5 Association des trappeurs professionnels du Québec – Demande de dons – Décision
 - 12.6 Centre d'action bénévole communautaire Matawinie – Demande de dons – Décision
 - 12.7 Demande AERAM – Restaurant Le Jardin – Décision
 - 12.8 Demande AERAM – Restaurant 8^e Merveille – Décision
 - 12.9 Demande AERAM – Café Marius – Décision
 - 12.10 Demande AERAM – Brasserie Hayes - Décision
 - 12.11 Demande AERAM – Club de golf Matawin – Décision



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022**

- 12.12 Budget achat local 100 % Matawinie – Transfert budgétaire –
Décision
- 12.13 Lettre d'appui – Coopérative de solidarité Vie & Cie – La Ruche –
Décision
- 13. RATIFICATION – RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DU 6
AVRIL 2022
 - CDECS-04-018-2022 – Demande AERAM – Restaurant Chez Hector
Québec inc.
 - CDECS-04-019-2022 – Demande AERAM – Restaurant Pasta Pier Ltée
 - CDECS-04-020-2022 – Demande AERAM – Bistro des saveurs
 - CDECS-04-021-2022 – Demande AERAM – Salon de Quilles Rawdon
 - CDECS-04-022-2022 – Demande AERAM – Café Ohana
 - CDECS-04-023-2022 – Demande FRR Volet II – Sainte-Marcelline-de-
Kildare
 - CDECS-04-024-2022 – Demande FRR Volet II – Rawdon
 - CDECS-04-025-2022 – Demande FRR Volet II – Saint-Michel-des-Saints
 - CDECS-04-026-2022 – Demande FRR Volet II – Saint-Zénon
 - CDECS-04-027-2022 – Demande FRR Volet II – Saint-Damien
 - CDECS-04-029-2022 – Prolongation du délai projet mur d'escalade
Saint-Alphonse-Rodriguez
- 14. TRANSPORT
 - 14.1 Création d'un poste de directeur/trice adjoint/e au Service du
transport - Décision
- 15. ÉVALUATION
 - 15.1 Aucun point
- 16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
- 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT
- 18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
- 19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 19.1 Aucune
- 20. VARIA
 - 20.1 Ministère des Transports du Québec – Direction Laurentides-
Lanaudière – Résolution CM-03-098-2022 - Suivi
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
- 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022

CM-04-102-2022

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2022 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

CM-04-103-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PRÉFÈTE

Le rapport d'activités de la préfète du 1^{er} au 31 mars 2022 est déposé au Conseil de la MRC.

Le préfet suppléant/adjoint fait un tour de table pour connaître l'opinion des élus sur la Commission orientations politiques du 7 avril dernier. Les commentaires sont très positifs.

Il mentionne également la 2^e édition du *Défi pissenlits 2022* qui invite les gens à laisser pousser leur pelouse quelques semaines pour fournir un garde-manger aux pollinisateurs.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Le directeur général et greffier-trésorier donne un court résumé des sujets de son rapport déposé au Conseil.

La directrice générale adjointe fait un suivi sur le projet de la minicentrale Matawak. Le 13 avril dernier, elle a profité d'une visite à Manawan pour faire la présentation du projet au Chef Ottawa et quelques conseillers. Elle y retournera le 5 mai prochain pour le présenter à nouveau à tous les membres du Conseil de bande et, éventuellement, à la population.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

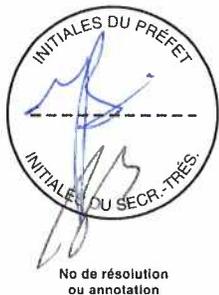
7.1. Commission sécurité publique, incendie et civile (10 mars 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 10 mars 2022. Le maire de Saint-Donat, président mentionne les dossiers sur lesquels les membres de la Commission ont travaillé.

- l'harmonisation des règlements : celui sur les animaux sera intégré au règlement sur les nuisances
- la zone neutre
- l'uniformisation des ententes intermunicipales
- l'achat regroupé et le prêt de ressources entre SSI
- la mise en commun d'équipements spécialisés
- le schéma de couverture de risques incendie

La directrice générale adjointe ajoute que le schéma de couverture de risques incendie révisé sera présenté prochainement aux maires, aux directeurs généraux et aux directeurs des services incendie lors d'une rencontre commune.

7.2. Commission aménagement et environnement (31 mars 2022) – Dépôt du compte rendu



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 31 mars 2022. Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, vice-président de la Commission, énumère quelques dossiers traités, entre autres, le réseau cyclable et les rencontres avec les municipalités, le 29 avril et le 5 mai, au sujet de la gestion des matières résiduelles.

7.3. Commission multiresources (31 mars 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 31 mars 2022. La mairesse de Chertsey, présidente, mentionne que 4 demandes d'utilisation du territoire intramunicipal (TPI) présentées en Commission sont à l'ordre du jour de la séance du Conseil de ce jour.

7.4. Commission de développement économique, culturel et social (2 mars 2022) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022. Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, président, indique que les résolutions adoptées à la Commission sont présentées aujourd'hui pour ratification par le Conseil.

7.5. Table des préfets

Le préfet suppléant/adjoint mentionne la tenue d'un lac à l'épaule de la Table des préfets de Lanaudière les 5 et 6 mai prochains à Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Il invite les maires à remettre billets, dépliants ou programmations pour des activités qui se déroulent dans leur municipalité qui seront déposés dans les chambres.

Il mentionne également qu'un montant de 245 000 \$ est toujours disponible dans le cadre de l'appel de projets, de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale et du ministère du Travail, qui vise à susciter la participation des collectivités au développement de projets novateurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

7.6. Union des municipalités du Québec

Le maire de Saint-Donat se dit heureux de l'annonce du ministre des Transports du Québec ce matin de réduire à 500 \$ les billets d'avion aller-retour pour les déplacements à l'intérieur du Québec.

Quelques dossiers de l'UMQ :

- logement abordable
- assises les 12 et 13 mai prochains
- financement du fédéral
- dérogations mineures accordées dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières

Le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande que la MRC offre une formation aux inspecteurs municipaux sur le sujet des dérogations mineures.

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois ajoute que l'interprétation des articles est différente d'une MRC à l'autre, qu'il y a plusieurs zones grises. Tous les élus sont d'accord pour que la FQM et l'UMQ demandent un moratoire.

7.7. Fédération québécoise des municipalités

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois se dit également très heureuse de l'annonce du gouvernement pour le prix des billets d'avion à 500 \$.

Quelques dossiers de la FQM :

- régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral : la nouvelle cartographie



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 20 avril 2022

- transport collectif et adapté : nouvelles modalités et versements des subventions
- logement abordable
- Loi 49
- programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) : prolongement au-delà du 31 décembre 2023 – inclure d'autres types de bâtiment et travaux en régie
- politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire
- collectes sélectives : mémoire sur le projet de règlement concernant la modernisation des systèmes de collecte sélective et de consigne disponible en ligne sur le site de la FQM

7.8. Autres comités

Comité local de développement social Matawinie (CLDSM)

Les mairesses de Chertsey et de Saint-Félix-de-Valois mentionnent les journées de réflexion sur la réussite éducative à venir.

Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)

Le représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez énumère les dossiers traités lors du conseil d'administration du 19 avril :

- prêt pour fonds de roulement
- refonte du site Internet
- appui donné pour la présidence du CA Capital-Réseau
- prêts pour quelques entreprises
- états financiers intérimaires
- l'AGA est reportée à la fin septembre pour combiner avec le 30e anniversaire de la SADC

Table des partenaires du développement social de Lanaudière

Nouveau directeur, M. Yan Lavoie et assemblée générale annuelle le 1^{er} juin à La Distinction à Joliette

CM-04-104-2022 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement de prendre une pause à 10 h 31.

CM-04-105-2022 REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 10 h 42

La coordonnatrice aux communications, à la recherche et à l'administration se joint à l'assemblée

8. ADMINISTRATION

8.1. Rapport d'activités 2020-2021 - Adoption

CM-04-106-2022 Considérant le dépôt du rapport d'activités 2020-2021 de la MRC de Matawinie;

Considérant la recommandation de la Commission administrative d'adopter le rapport d'activités 2020-2021 de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2020-2021 déposé.

M. Joé Deslauriers est absent pour cette résolution



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

Les points 12.4 à 12.6 sont traités à ce moment-ci de l'assemblée.

*La directrice aux finances se joint à l'assemblée
La coordonnatrice aux communications, à la recherche et à l'administration quitte l'assemblée*

8.2. Évolution budgétaire au 31 mars 2022 - Dépôt

La directrice du Service des finances explique le document présenté faisant état de l'évolution budgétaire au 31 mars 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier ajoute quelques précisions.

*La directrice aux finances quitte l'assemblée
Mme Michèle Joly quitte l'assemblée à 11 h*

8.3. Autorisation de signature – Effets financiers et documents officiels - Décision

CM-04-107-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'ajouter à titre de signataire la directrice générale adjointe, Mme Édith Gravel, pour et au nom de la MRC de Matawinie, de tous les effets financiers et documents officiels approuvés par le Conseil et toute modification ou renouvellement desdits documents dans le respect des intérêts de la MRC, lors de l'absence du directeur général et greffier-trésorier, M. Réal Brassard.

8.4. Collaborateurs – Connexion Matawinie - Décision

CM-04-108-2022

Considérant la démission de la directrice générale de Connexion Matawinie;

Considérant que le départ de la directrice générale libère une somme de 105 000 \$;

Considérant le transfert de certaines activités vers l'adjointe administrative, le directeur de projets et le directeur général de la MRC;

Considérant l'augmentation des tâches inhérentes à l'administration du réseau;

Considérant les besoins de la MRC de Matawinie quant aux projets corporatifs futurs et aux besoins de soutien TI;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'autoriser:

- la création d'un nouveau poste d'administrateur de réseau et de soutien TI à même la MRC;
- la création d'un nouveau poste de conseiller marketing et communication à même la MRC;
- le transfert des employés suivants de Connexion Matawinie:
 - directeur de projets, et;
 - adjointe administrative;

à titre d'employés de la MRC.

8.5. Planification réseau étendu et téléphonie IP - Décision

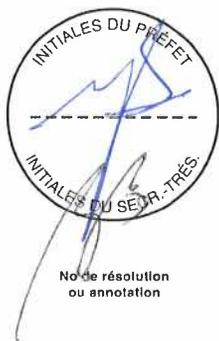
CM-04-109-2022

Considérant la fragilité du réseau de la MRC;

Considérant les besoins croissants des municipalités et de la MRC;

Considérant la nécessité de planifier une infrastructure robuste;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à SimpliCITI International aux termes et



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

conditions du mandat proposé et intitulé « Restructuration et gouvernance du réseau MRC Matawinie en date de mars 2022 » au montant de 19 200 \$, plus les taxes applicables.

Le directeur de projets se joint à l'assemblée

8.6. Avancement de la construction du réseau de fibre optique – Connexion Matawinie - Information

Le directeur de projets fait une présentation de l'avancement des travaux.

Le directeur de projets quitte l'assemblée

9. AUDIENCE À 11 H 30 DU COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION (CREVALE)

Remise des certificats « Première de classe en persévérance scolaire » par les représentantes du CREVALE, mesdames Andrée Tousignant, présidente, Caroline Camiré et Danaé Bibeau, aux municipalités concernées.

CM-04-110-2022 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Breton, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'ajourner la séance pour le dîner à 11 h 50.

M. Sylvain Breton quitte l'assemblée à 11 h 50

CM-04-111-2022 REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 12 h 55.

Le directeur adjoint à l'aménagement et l'aménagiste se joignent à l'assemblée

Arrivée récemment à la MRC à titre d'aménagiste, Katherine Brunet se présente et donne une brève description de son parcours.

10. AMÉNAGEMENT

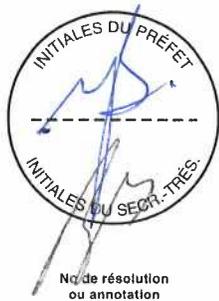
10.1. Dossiers aménagement

10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux

CM-04-112-2022 Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la résolution et les règlements suivants :

- Règlement numéro 502-78 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha modifiant le règlement de zonage numéro 502 afin d'exclure les îlots déstructurés de l'interdiction des résidences de tourisme.
- Règlement numéro 22-1118 de la Municipalité de Saint-Donat modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la limite des zones UR-H7 et UR-H8 et permettre l'usage bifamilial (H2) dans la zone UR-H7.
- Règlement numéro 22-1121 de la Municipalité de Saint-Donat modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la limite des zones UR-H22 et UR-C12.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

10.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination des membres non élus - Adoption

CM-04-113-2022

Considérant que l'article 148.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A.19-1) stipule que tout organisme compétent dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) a un comité consultatif agricole;

Considérant que le Règlement 79-1997 constituant le Comité consultatif agricole de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 10 juillet 1997;

Considérant que le Règlement 79-1997 constituant le Comité consultatif agricole de la MRC de Matawinie stipule que sa composition doit inclure trois membres provenant des producteurs agricoles identifiés par l'UPA à cet effet et un représentant du milieu de la MRC;

Considérant que le règlement 79-1997 prévoit que le Conseil de la MRC nomme par résolution les membres du Comité consultatif agricole;

Considérant que le renouvellement des mandats des producteurs agricoles délégués par l'UPA et du résident de la MRC de Matawinie s'effectue tous les trois ans;

Considérant les démissions écrites, comme prévu au règlement 79-1997, de deux des membres provenant des producteurs agricoles identifiés par l'UPA;

Considérant la lettre de l'UPA Lanaudière proposant les candidatures de M. Renald Breault, Mme Cécile Gadoury-Girard, M. Christian Vincent et M. Martin Forest;

Considérant l'expérience de chacun des candidats et leur intérêt pour remplir les fonctions relatives au Comité consultatif agricole;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie nomme Mme Cécile Gaboury-Girard et M. Martin Forest, producteurs agricoles, et renouvelle les mandats de M. Marcel Beauséjour, producteur agricole, et M. Bertrand Baril, résident, comme membres du Comité consultatif agricole pour le mandat des années 2022, 2023, 2024.

10.2. Autres dossiers d'aménagement

10.2.1 Règlement 226-2021 modifiant le SADR – Document sur la nature des modifications - Adoption

CM-04-114-2022

Il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le « Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) » afin de se conformer au Règlement 226-2021 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir l'encadrement de certains usages d'utilité publique.

10.2.2 Dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières – Municipalité de Rawdon - Décision

CM-04-115-2022

Considérant qu'une copie de la résolution doit être transmise à la MRC lorsqu'un conseil municipal accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la LAU;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.7 de la LAU une telle dérogation doit être transmise à la MRC pour l'évaluation de l'aggravation du risque en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Considérant que le conseil d'une MRC peut, dans les 90 jours suivant la transmission de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques, imposer toute condition visée dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil municipal ou encore désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

Considérant qu'une telle dérogation prend effet à la date à laquelle la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la LAU, à la date de l'entrée en vigueur de la résolution de la MRC imposant ou modifiant des conditions applicables à la dérogation ou à l'expiration du délai prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la LAU;

Considérant que la Municipalité de Rawdon a transmis à la MRC de Matawinie, le 16 mars 2022, copie de la résolution et des documents explicatifs pour une dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;

Considérant que l'analyse effectuée a démontré que le projet autorisé dans le cadre de cette dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Considérant la recommandation de la Commission aménagement et environnement afin que le Conseil ne s'oppose pas à ladite dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement d'informer la Municipalité de Rawdon que le Conseil de la MRC de Matawinie n'entend pas s'opposer à la dérogation mineure suivante :

- Résolution numéro 22-88 la Municipalité de Rawdon accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (dossier numéro 2022-00070).

*L'ingénieure forestier et la conseillère en gestion des matières résiduelles se joignent à l'assemblée
L'aménagiste quitte l'assemblée
Mme Michelle Joly rejoint l'assemblée à 13 h 05*

10.3. Terres publiques

10.3.1 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'échange d'une terre du domaine de l'État à Chertsey – Dossier 900048-00-100 - Décision

CM-04-116-2022

Considérant que le lot 5 110 516 du cadastre du Québec appartenant aux demandeurs est difficilement constructible, voire impossible, dû au manque de profondeur;

Considérant que le lot 5 110 516 du cadastre du Québec appartenant aux demandeurs a une étendue en front sur le chemin du 7e Lac mesurant environ 157 mètres;

Considérant que les demandeurs proposent l'échange de terrain d'une partie du lot 5 110 516 mesurant environ 107 mètres en étendue de front sur le chemin du 7e Lac, d'une superficie d'environ 2 037 mètres carrés, en retour d'une partie du lot 5 109 090, d'une superficie d'environ 2 124 mètres carrés derrière le lot 5 110 106, tel qu'illustré sur le croquis annexé;

Considérant que les terrains faisant l'objet de l'échange ont des superficies semblables et qu'au final, il y a un avantage appréciable pour la MRC considérant qu'une plus grande surface des lots TPI aura une étendue en front sur un chemin public;

Considérant que les frais administratifs, d'arpentage, de notaire et d'enregistrement sont à la charge du demandeur;

Considérant que cet échange permettra aux demandeurs d'avoir un lot constructible et conforme aux normes municipales;

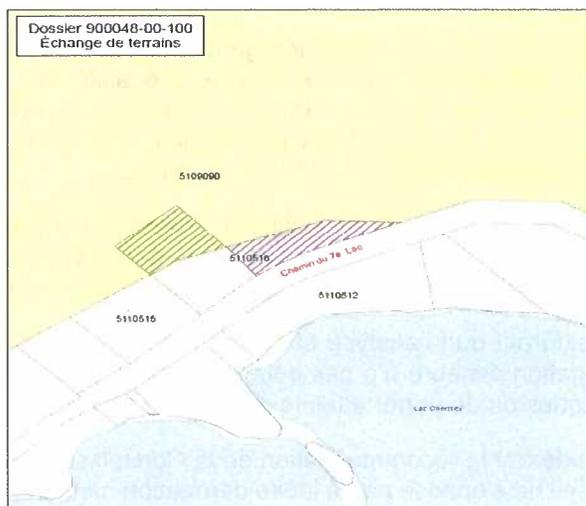
Considérant la recommandation favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'émettre un avis favorable au projet d'échange de terrains proposé par les demandeurs, conditionnellement à son acceptation par le MERN.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022



10.3.2 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Rawdon – Dossier 900255-00-100 - Décision

CM-04-117-2022

Considérant que le lot 5 528 823 du cadastre du Québec appartenant au demandeur n'est pas adjacent à une rue publique ou privée conforme au règlement de lotissement de la municipalité de Rawdon;

Considérant le projet de démantèlement du bâtiment actuel et de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel avec des installations sanitaires conformes;

Considérant que le terrain vacant entre la propriété du demandeur et le chemin Tour du Lac appartient au domaine de l'État et fait partie des lots intra municipaux dont la gestion est déléguée à la MRC;

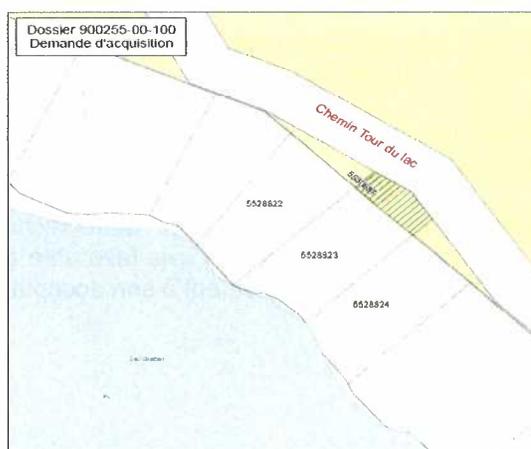
Considérant que la vente d'une partie du lot 5 530 687 dont la superficie est estimée à 353 mètres carrés permettra au demandeur de poursuivre ses démarches pour l'obtention d'un permis de construction auprès de la municipalité;

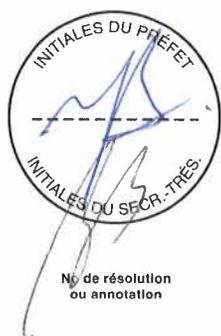
Considérant que cette vente respecte le schéma décisionnel des projets en TPI et les Lignes directrices du MERN relatives à la privation des terres du domaine de l'État;

Considérant que les frais administratifs, d'arpentage, de notaire et d'enregistrement sont à la charge du demandeur;

Considérant la recommandation favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition des demandeurs, conditionnellement à son acceptation par le MERN.





Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

10.3.3 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'autorisation pour un sentier récréatif à Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Dossier 900124-00-100 - Décision

CM-04-118-2022

Considérant qu'une autorisation a été délivrée à la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie en 2019 par la MRC pour l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'un sentier récréatif sur le lot 5 843 163 du cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ne peut plus utiliser le lot privé no 5 843 156 pour accéder au sentier autorisé;

Considérant qu'il serait possible d'accéder au sentier à partir du lot no 5 843 164 appartenant à la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

Considérant que cette alternative nécessite une autorisation pour l'aménagement d'un nouveau segment de sentier d'une longueur de 110 mètres et d'une emprise de 3 mètres sur le lot 5 843 163;

Considérant la recommandation favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Pierre Roberge et résolu unanimement d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un sentier d'une longueur de 110 mètres et d'une emprise de 3 mètres sur le lot 5 843 163, conditionnellement à son acceptation par le MERN.



10.3.4 Territoire public intramunicipal (TPI) – Demande d'autorisation pour un sentier multifonctionnel à Saint-Donat – Dossier 900254-00-100 - Décision

CM-04-119-2022

Considérant que le secteur du Mont d'Or est utilisé par des adeptes du ski hors-piste et que sa popularité ne cesse d'augmenter;

Considérant que le Club Plein Air de Saint-Donat désire officialiser cette utilisation et mieux l'encadrer;

Considérant que le projet nécessite une autorisation de la MRC pour l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'un sentier multifonctionnel d'une longueur d'environ 1,5 km et d'une emprise de 3 mètres sur les lots, 5 634 760 à 5 634 764, 5 635 872 du cadastre du Québec et sur le bloc K de l'arpentage primitif du canton de Lussier;

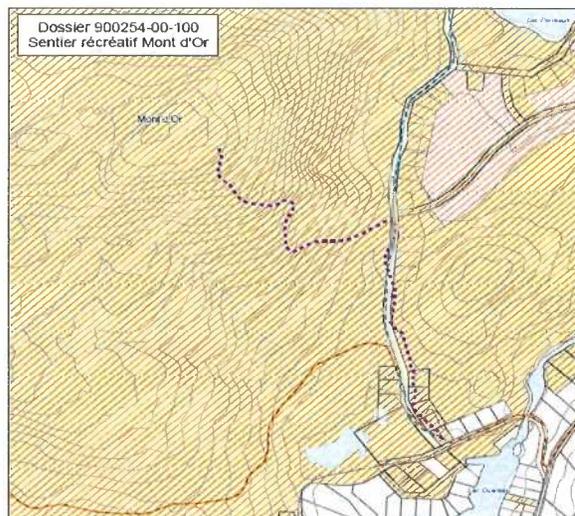
Considérant la recommandation favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Michelle Joly et résolu unanimement d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation, conditionnellement à son acceptation par le MERN.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022



10.3.5 FORÊT – Consultation publique Mauricie - Adoption

CM-04-120-2022

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel des unités d'aménagement 041-51, 043-51 et 043-52;

Considérant que les unités d'aménagement 041-51, 043-51 et 043-52 couvrent le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement :

- de soumettre au MFFP les préoccupations de la MRC de Matawinie suivantes :
 - aménagement forestier régionalisé : Réévaluer la possibilité d'arrimer les limites des unités d'aménagement aux limites administratives régionales;
 - communication : S'assurer que tous les acteurs concernés soient impliqués autant dans l'identification des enjeux que dans le processus d'harmonisation;
 - paysage : Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des sites de villégiature;
 - paysage : Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité;
 - quiétude : Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des zones de villégiatures regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier;
 - quiétude : Éviter les périodes de haut achalandage pendant la période de chasse pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.
- de faire parvenir copie conforme de la présente résolution à Mme Caroline Proulx, députée de Berthier, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière.

10.3.6 PAFIO – Harmonisation RUISSEAU_ST-MARTIN (SDO) - Adoption

CM-04-121-2022

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur RUISSEAU_ST-MARTIN situé dans la municipalité de Saint-Donat;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la Municipalité de Saint-Donat, pour laquelle cette dernière a soulevé les enjeux suivants :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

- Paysage,
- Suivi et contrôle,
- Milieu aquatique et qualité de l'eau,
- Sécurité des utilisateurs,
- Communication;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concerné par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur RUISSEAU_ST-MARTIN par le biais de la Table de concertation forestière locale;

Considérant que par la résolution numéro 22-0411-177, adoptée le 11 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Donat approuve les mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés pour le secteur d'intervention RUISSEAU_ST-MARTIN.

10.3.7 PAFIO – Harmonisation ORIGINAL (ENT, NDM, FO) - Adoption

CM-04-122-2022

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur ORIGINAL situé dans les municipalités d'Entrelacs, de Notre-Dame-de-la-Merci ainsi que sur le territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des (MFFP) a conduit un processus d'harmonisation avec la Municipalité d'Entrelacs, pour laquelle cette dernière a soulevé l'enjeu de paysage;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour laquelle cette dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Paysage,
- Milieu aquatique et qualité de l'eau,
- Suivi et contrôle,
- Quiétude,
- Communication;

Considérant que par la résolution numéro 22-116, adoptée le 8 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la Société de développement des parcs régionaux, pour laquelle cette dernière a soulevé les enjeux suivants:

- Paysage,
- Accès au territoire;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022**

unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés pour le secteur d'intervention ORIGINAL.

10.3.8 PAFIO – Harmonisation REAL_MASSE_CHEVREUIL et R_MASSE (SZE) - Adoption

CM-04-123-2022

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur R_MASSE et REAL_MASSE_CHEVREUIL situé dans la municipalité de Saint-Zénon;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec la Municipalité de Saint-Zénon, pour laquelle cette dernière n'a soulevé aucun enjeu;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concerné par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur R_MASSE et REAL_MASSE_CHEVREUIL;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement, d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concernés par le secteur d'intervention R_MASSE et REAL_MASSE_CHEVREUIL.

L'ingénieure forestier quitte l'assemblée

10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

10.4.1 Aucun point

10.5. Environnement

10.5.1 Mise en œuvre du plan de lutte contre le myriophylle à épis – Composition du comité stratégique sur l'accessibilité responsable aux plans d'eau – Décision

CM-04-124-2022

Considérant la poursuite de la mise en oeuvre du Plan de lutte contre le myriophylle à épis pour l'année 2022;

Considérant qu'il est proposé de réfléchir à la mise en place d'une stratégie d'accessibilité durable et responsable mettant en valeur les plans d'eau, optimisant leur accès à la communauté, tout en assurant la pérennité des écosystèmes aquatiques par l'adoption des mesures de protection efficaces;

Considérant qu'il y a lieu de créer un comité stratégique qui émettra des recommandations pour l'élaboration de la stratégie;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie de nommer les représentants suivants pour siéger au comité stratégique sur l'accessibilité responsable aux plans d'eau :

- 2 élus municipaux;
- 2 représentants municipaux;
- 2 représentants de la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM);
- 1 représentant d'une ZEC;
- 1 représentant de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

- 1 représentant du Service de l'aménagement de la MRC (Terres du domaine de l'État);
- 1 représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 1 représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- 1 représentant de Pêches et Océans Canada (MPO).

Le directeur adjoint invite les élus à lui faire parvenir le nom des personnes qui seraient intéressées à siéger sur le comité.

10.5.2 Modernisation de la collecte sélective – Représentations politiques - Décision

CM-04-125-2022

Considérant les projets de règlement portant sur la modernisation des systèmes de collecte sélective et de consigne;

Considérant la période de consultation qui s'est terminée le 11 mars 2022;

Considérant que les municipalités ne devraient pas défrayer les coûts de la réforme gouvernementale ni se voir confier des responsabilités qui appartiennent dorénavant aux producteurs (OGD) en vertu des principes de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP);

Considérant que les projets de règlement sous leur forme actuelle, contenant de nombreuses zones floues, laissent entrevoir un déséquilibre des forces dans la négociation des ententes entre les municipalités et l'OGD;

Considérant que les mémoires de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), déposés lors de la consultation, mentionnent la majorité des commentaires et propositions soulevés par la MRC et les municipalités;

Considérant la recommandation de la Commission aménagement et environnement d'appuyer les mémoires de la FQM et de l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie les mémoires de la FQM et de l'UMQ portant sur la modernisation des systèmes de collecte sélective et de consigne. La résolution sera transmise au MELCC ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

10.5.3 Règlement 230-2022 interdisant l'élimination et l'incinération sur le territoire de la MRC de Matawinie de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Adoption

CM-04-126-2022

M. Daniel Arbour donne avis de motion et dépose le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, un règlement interdisant l'élimination et l'incinération sur le territoire de la MRC de Matawinie de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire.

Avant de quitter l'assemblée, la conseillère en gestion des matières résiduelles mentionne qu'il est encore temps pour les municipalités de s'inscrire à l'activité du *Jour de la terre*. En date d'aujourd'hui, 10 municipalités y participent et les arbres sont encore disponibles.

La conseillère en gestion des matières résiduelles quitte l'assemblée

10.6. Parcs régionaux

10.6.1 Parc des Sept seuils – Déclaration d'intention - Suivi

La directrice générale adjointe mentionne avoir reçu une correspondance du MAMH qui, après consultation des ministères concernés; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, annonce un accord de principe en vue d'amorcer le processus d'analyse et de discussion pouvant mener à la création du nouveau parc régional des Sept-Seuils.

Le préfet suppléant/adjoint annonce que la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) a reçu une bonne nouvelle, ses 3 demandes de subvention sont acceptées.

- Parc régional du Lac Taureau - Projet d'acquisition de six unités de *glamping* - 216 500 \$
- Parc régional de la Chute-à-Bull - Projet de construction d'un bâtiment d'accueil et d'infrastructures sanitaires - 250 000 \$
- Parc régional des Sept Chutes - Projet de construction de deux nouveaux refuges d'hébergement et d'un relais pour les randonneurs - 114 500 \$

M. Raymond Rougeau quitte l'assemblée

10.7. Correspondance significative

10.7.1 Augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers - Décision

CM-04-127-2022

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant la demande d'appui de la part de la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la MRC Maskinongé au projet en titre;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que pour atteindre le nombre suffisant de pompiers qualifiés, les municipalités se doivent d'être constamment en recrutement de personnel suite à une difficulté de rétention du personnel en région;

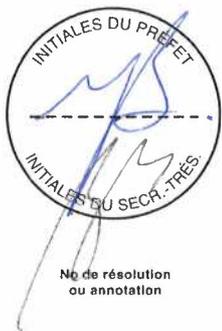
Considérant que les dépenses en formation de nouveau personnel afin de se conformer aux exigences du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal sont récurrentes;

Considérant que l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$;

Considérant ce qui précède, le montant de l'aide accordée annuellement par le ministère de la Sécurité publique ne représente pas les besoins réels de notre région et doit être revu à la hausse;

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 5 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie demande au gouvernement du Québec :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

- de réviser le programme d'aide financière afin qu'il reflète les besoins des municipalités;
- de réviser à la hausse l'aide accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la MRC Maskinongé.

M. Raymond Rougeau se joint à l'assemblée

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2021 - Adoption

CM-04-128-2022

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie à l'article 8, les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

Considérant qu'en vertu de ladite loi découlent des obligations pour les MRC et municipalités locales de produire des rapports annuels d'activités tel que mentionné à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant que le rapport annuel d'activités doit être adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique le 31 mars de chaque année;

Considérant que ledit rapport a été transmis en date du 31 mars 2022 au ministère de la Sécurité publique afin de respecter la date de remise;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le rapport annuel 2021 du Schéma de couverture de risques incendie.

AJOURNEMENT

CM-04-129-2022

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'ajourner séance pour faire celle du Conseil du Territoire non organisé à 13 h 33.

REPRISE

CM-04-130-2022

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Sylvain Roberge de reprendre les travaux de la séance à 13 h 58.

Le directeur adjoint à l'aménagement quitte l'assemblée

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. Absence de direction au Service de développement local et régional – Budget d'accompagnement - Décision

CM-04-131-2022

Considérant l'absence prolongée de la directrice du Service de développement local et régional (SDLR);

Considérant l'importance d'assurer la supervision de l'équipe de collaborateurs du SDLR;

Considérant la nécessité de prendre en charge certains mandats en raison des livrables, des redditions de comptes et des échéanciers;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à solliciter les services professionnels d'un tiers pour un budget d'un montant maximal de 40 000 \$ sur une durée de 4 mois pour la supervision de l'équipe de collaborateurs du SDLR, pris à même le poste budgétaire des salaires SDLR 02-610-00-141.

Le point 20.1 est traité à ce moment-ci de l'assemblée.

*Mme Audrey Boisjoly quitte l'assemblée après le point 20.1 à 14 h
Le conseiller aux entreprises se joint à l'assemblée*

12.2. Entente FRR volet 3 – Projets « Signature innovation » - Constitution du comité directeur - Décision

CM-04-132-2022

Considérant les termes de l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds Régions et Ruralité;

Considérant qu'afin d'assurer la mise en oeuvre de l'entente, un comité directeur composé minimalement de représentants de chacune des parties doit être constitué;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvé, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'accepter la formation du comité directeur suivant pour le projet « Signature innovation : Des Racines à la Cîme » de la MRC Matawinie selon la composition suivante :

- Élu : Martin Héroux, président de la Commission développement économique, culturel et social
- Représentant du MAMH : Véronique Jetté-Nantel, conseillère en développement régional, direction régionale de Lanaudière
- Représentant du MFFP : Benoit Couture, directeur général, Agence des forêts privées de Lanaudière
- Représentants de la MRC :
 - Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier
 - Claudine Ethier, ingénieure forestier
 - Valérie Pichot, directrice du Service de développement local et régional
 - Édith Gravel, directrice générale adjointe - Planification du développement du territoire

12.3. Coopérative de solidarité Vie & Cie – Moratoire - Décision

CM-04-133-2022

Considérant que la vocation de la Coopérative de solidarité Vie & Cie est de promouvoir une alimentation saine et la promotion des produits régionaux;

Considérant que les difficultés financières de la Coopérative Vie & Cie risquent d'impacter sur la continuité des opérations de la coopérative;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement d'octroyer un moratoire de remboursement en capital et intérêts pendant la période du 1er mai 2022 au 31 juillet 2022 inclusivement aux conditions suivantes :

- moratoire sur le remboursement de capital et intérêts pour une période de 3 mois, du 1er mai au 31 juillet 2022;
- le moratoire de la MRC de Matawinie s'applique seulement si les partenaires financiers (SADC, EVOL et DESJARDINS) acceptent un moratoire total pour la même période indiquée;
- engagement de la Coopérative Vie & Cie à travailler conjointement avec la MRC de Matawinie et ses partenaires dans le but d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

12.4. Les Écolos imparfaites – Demande de dons - Décision

CM-04-134-2022

Considérant que l'entreprise s'approvisionne particulièrement auprès de fournisseurs québécois et de façon écoresponsable;

Considérant que le projet de développement durable « Le bonheur est dans le frigo des Écolos » facilitera le virage écologique des citoyens de la Matawinie, met de l'avant l'entrepreneuriat féminin et contribue à la revitalisation des régions;

Considérant que l'entreprise et le projet répondent au concept de développement durable;

Considérant que l'entreprise s'est démarquée en recevant le prix Mention spéciale du jury local du Défi OSEntreprendre 2022 en Matawinie;

Considérant que la demande de dons répond aux critères d'admissibilité du cadre d'attribution des dons adopté le 16 février 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Sylvain Breton et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour le projet « Le bonheur est dans le frigo des Écolos » de l'entreprise Les Écolos Imparfaites, déboursée à même le poste budgétaire 02-621-03-970 – Dons.

M. Joé Deslauriers est absent pour cette résolution

12.5. Association des trappeurs professionnels du Québec – Demande de dons - Décision

CM-04-135-2022

Considérant que les municipalités dépensent chaque année des sommes importantes pour réparer les dégâts causés par les castors;

Considérant que le concours mis en place par l'ATPQ peut contrôler, de façon sécuritaire, la quantité de castors capturés dans Lanaudière et donc limiter les dégâts causés;

Considérant que la demande de dons répond aux critères d'admissibilité du cadre d'attribution des dons adopté le 16 février 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Guoin et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 200 \$ pour le concours annuel 2022 de l'Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ), prise à même le poste budgétaire 02-621-03-970 – Contribution organisme et commandites SDLF et d'en autoriser le déboursement.

12.6. Centre d'action bénévole communautaire Matawinie – Demande de dons - Décision

CM-04-136-2022

Considérant que le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie est un organisme à but non lucratif situé et oeuvrant en Matawinie;

Considérant que le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie souligne l'extraordinaire contribution des bénévoles sur le territoire de la Matawinie par la tenue d'un brunch le 19 avril 2022;

Considérant que la MRC, dans sa nouvelle gouvernance, souhaite participer activement au développement social de la région;

Considérant qu'il importe de soutenir les organismes communautaires dans leurs activités afin de s'assurer d'un soutien et d'un service à notre communauté;

Considérant que la demande de dons répond aux critères d'admissibilité du cadre d'attribution des dons adopté le 16 février 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Martin Héroux et



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole communautaire Matawinie, déboursée à même le poste budgétaire 02-621-03-970 – Dons.

M. Joé Deslauriers est absent pour cette résolution

12.7. Demande AERAM – Restaurant Le Jardin - Décision

CM-04-137-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Restaurant Le Jardin et sa demande de soutien faite auprès du fonds AUPME, volet AERAM;

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 23 581 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Restaurant Le Jardin aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

Conditions :

- Prêt de 23 581 \$, dont 16 581 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 7000 \$ en fonds de roulement et perte alimentaire;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

12.8. Demande AERAM – Restaurant 8^e Merveille - Décision

CM-04-138-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise 9145-1047 Québec Inc dénommée Restaurant 8e Merveille et sa demande de soutien faite auprès du fonds AUPME, volet AERAM;

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le ME ;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 21 762 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise 9145-1047 Québec Inc dénommée Restaurant 8e Merveille aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

Conditions :

- Prêt de 21 762 \$, dont 14 559 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 7 203 \$ en fonds de roulement et perte alimentaire;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

12.9. Demande AERAM – Café Marius - Décision

CM-04-139-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Café Marius S.E.N.C. et sa demande de soutien faite auprès du fonds AUPME, volet AERAM ;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI ;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue ;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 11 005 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Café Marius S.E.N.C. aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

Conditions :

- Prêt de 11 005 \$, dont 7 505 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 3 500 \$ en fonds de roulement et perte alimentaire;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

12.10. Demande AERAM – Brasserie Hayes - Décision

CM-04-140-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise Brasserie Hayes Ltée. et sa demande de soutien faite auprès du fonds AUPME, volet AERAM;

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 26 909 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise Brasserie Hayes Ltée. Aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

Conditions :

- Prêt de 26 909 \$, dont 18 246 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 8 663 \$ en fonds de roulement ;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

12.11. Demande AERAM – Salon de Quilles Matawin - Décision

CM-04-141-2022

Considérant l'impact financier de la COVID-19 subi par l'entreprise 9022-4817 Québec Inc dénommée Salon de Quilles Matawin et sa demande de soutien faite auprès du fonds AUPME, volet AERAM;

Considérant les nouvelles conditions d'octroi de l'aide AUPME et de son volet AERAM énoncées en janvier 2022 par le MEI;

Considérant l'analyse du dossier de ladite entreprise et la cotation obtenue;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 7 885 \$, sous forme de prêt, pris à même le fonds du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises, à l'entreprise 9022-4817



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022

Québec Inc dénommée Salon de Quilles Matawin aux conditions énoncées ci-dessous et d'en ordonner le déboursement conformément aux protocoles d'entente :

Conditions :

- Prêt de 7 885 \$, dont 6 308 \$ en frais admissibles au pardon du prêt à 80 %, 1 577 \$ en fonds de roulement ;
- Taux d'intérêt de 3 %, amortissement de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité ;
- Moratoire de remboursement en capital et intérêts pour les trois (3) premiers mois du prêt.

12.12. Budget achat local 100 % Matawinie – Transfert budgétaire - Décision

CM-04-142-2022

Considérant l'involution du nombre de transactions suivant la vente des cartes-cadeaux de la troisième édition du programme Achat local 100 % Matawinie;

Considérant qu'il a été résolu par le Conseil de la MRC de ne pas lancer la quatrième édition prévue en décembre 2021;

Considérant que les priorités d'action de la MRC ont évolué, notamment en matière d'internet et de téléphonie;

Considérant qu'il est opportun de financer les correctifs requis sur le réseau de la MRC qui requièrent un investissement important;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement de libérer la somme réservée de 50 000 \$ pour la quatrième édition du Programme Achat local 100% Matawinie et de la retourner vers le budget COVID-19 de la MRC pour apporter les correctifs nécessaires au réseau de la MRC.

12.13. Lettre d'appui – Coopérative de solidarité Vie & Cie – La Ruche - Décision

CM-04-143-2022

Considérant les difficultés financières actuelles de la Coopérative de solidarité Vie & Cie et sa demande de lettre d'appui pour sa campagne de sociofinancement avec La Ruche;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'autoriser la préfète à signer une lettre d'appui au conseil d'administration de Vie & Cie pour sa campagne de financement participatif avec La Ruche.

13. RATIFICATION – RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DU 6 AVRIL 2022

CM-04-144-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie entérine les résolutions énumérées ci-dessous de la Commission de développement économique, culturel et social du 6 avril 2022.

CDECS-04-018-2022 - Demande AERAM – Restaurant Chez Hector Québec inc.

CDECS-04-019-2022 - Demande AERAM – Restaurant Pasta Pier Ltée

CDECS-04-020-2022 - Demande AERAM – Bistro des saveurs

CDECS-04-021-2022 - Demande AERAM – Salon de Quilles Rawdon

CDECS-04-022-2022 - Demande AERAM – Café Ohana

CDECS-04-023-2022 - Demande FRR Volet II – Sainte-Marcelline-de-Kildare

CDECS-04-024-2022 - Demande FRR Volet II – Rawdon

CDECS-04-025-2022 - Demande FRR Volet II – Saint-Michel-des-Saints

CDECS-04-026-2022 - Demande FRR Volet II – Saint-Zénon

CDECS-04-027-2022 - Demande FRR Volet II – Saint-Damien

CDECA-04-029-2022 - Prolongation du délai – Projet mur d'escalade Saint-Alphonse-Rodriguez



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022**

*Le conseiller aux entreprises quitte l'assemblée
M. Martin Héroux quitte l'assemblée*

14. TRANSPORT

**14.1. Création d'un poste de directeur/directrice adjoint/e au Service du transport -
Décision**

CM-04-145-2022

Considérant l'analyse de la structure organisationnelle du Service du transport, de ses constats et de ses recommandations;

Considérant le fait qu'il est impératif de prévoir un plan de relève en cas d'absence de la directrice afin d'assurer la continuité du service et ses obligations au niveau de la période de garde;

Considérant que la création d'une direction adjointe viendrait pallier aux problématiques soulevées;

Considérant la recommandation favorable de la Commission administrative à sa séance du 5 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'autoriser la création d'un poste de directeur/trice adjoint/e au Service du transport et de procéder au recrutement et à l'embauche, le cas échéant.

M. Martin Héroux se joint à l'assemblée

15. EVALUATION

15.1. Aucun point

16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-04-146-2022

Il est proposé par M. Réjean Guin, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèque annulé, montant de 5 748,75 \$

Chèques, montant total de 41 665,05 \$

Dépôts, montant total de 1 018 924,38 \$

Débets directs, montant total de 145 276,26 \$

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs nos 186 et 179, montant total de 17 886,91 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôts directs nos 176 à 179, montant total de 18 586,35 \$

17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le directeur général et greffier-trésorier est déposée aux élus.

18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 20 avril 2022**

Compte « Général » MRC

4 Engagements 2021, montant total de 10 308,25 \$

254 Engagements 2022, montant total de 1 545 452,51 \$ (voir avec Carole pour ce montant)

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2022 n^{os} 22-000005 à 22-000008, montant total de 190 239,15 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2022 n^{os} 22-000006 à 22-000013, montant de 59 112,20 \$

19. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

19.1. Aucune

20. VARIA

**20.1. Ministère des Transports du Québec – Direction Laurentides-Lanaudière –
Résolution CM-03-098-2022 - Suivi**

CM-04-147-2022

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement de transmettre au ministère des Transports du Québec la résolution CM-03-098-2022 adoptée à la séance du Conseil le 16 mars dernier ainsi qu'à la ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Caroline Proulx.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

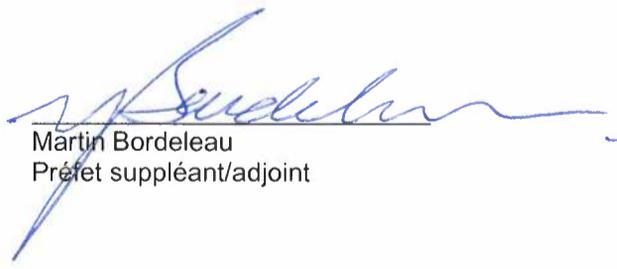
Bon déroulement de la rencontre.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-04-148-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 30.


Réal Brassard
Directeur général et
greffier-trésorier


Martin Bordeleau
Préfet suppléant/adjoint